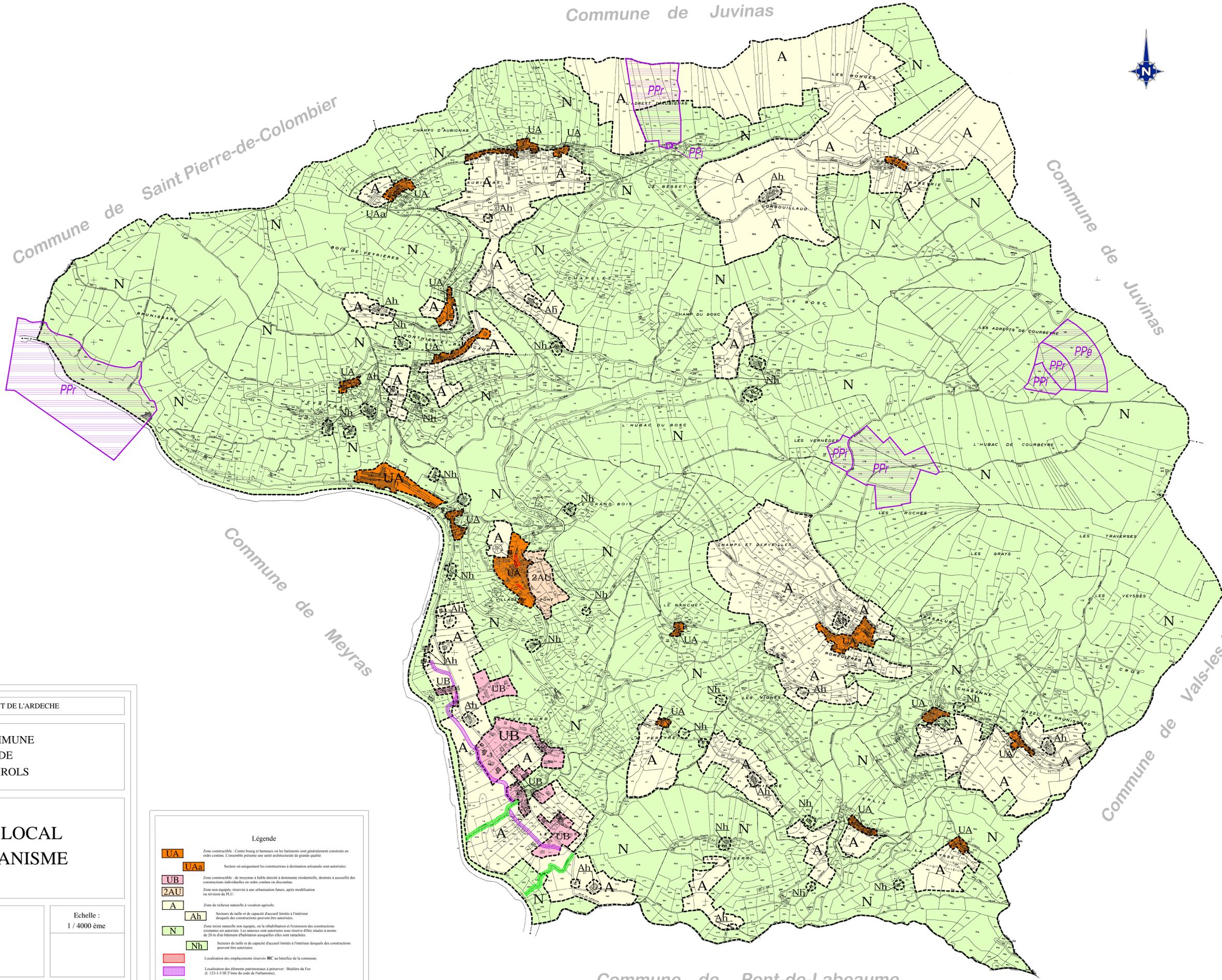




Commune de Saint Pierre-de-Colombier

Commune de Juvinas



Commune de Meyras

Commune de Vals-les-Bains

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNE DE CHIROLS

PLAN LOCAL D'URBANISME

ZONAGE

Echelle : 1 / 4000 ème

JUIN 2014

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du PLU



Légende

- UA** Zone constructible - Centre bourg et hameaux où les bâtiments sont généralement construits en ordre continu. L'ensemble présente une unité architecturale de grande qualité.
- UAa** Secteur où uniquement les constructions à destination artisanale sont autorisées.
- UB** Zone constructible - de moyenne à faible densité à dominante résidentielle, destinée à accueillir des constructions individuelles en ordre continu ou discontinu.
- 2AU** Zone non équipée, réservée à une urbanisation future, après modification ou révision du PLU.
- A** Zone de richesse naturelle à vocation agricole.
- Ah** Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités à l'intérieur desquels des constructions peuvent être autorisées.
- N** Zone mixte naturelle non équipée, ou la réhabilitation et l'extension des constructions existantes est autorisée. Les annexes sont autorisées sous réserve d'être situées à moins de 20 m d'un bâtiment d'habitation auxquelles elles sont rattachées.
- Nh** Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités à l'intérieur desquels des constructions peuvent être autorisées.
- RC** Localisation des emplacements réservés **RC** au bénéfice de la commune.
- Her** Localisation des éléments patrimoniaux à préserver - Bâtiment du Fer (I.123-I.13 III 2ème du code de l'urbanisme).
- Ec** Espace boisé classé.
- M** Maison existante ou autorisation d'urbanisme accordée.
- PP** Servitudes de protection des captages et forages.
- PPa** Périmètre de protection des captages de "Auhgane", "Fort St Martin", "Courbeyre"
- PPb** "Tré de Veveyres", application des articles perfectionnés.
- PPc** Périmètre de protection immédiat.
- PPd** Périmètre de protection rapproché.
- PPe** Périmètre de protection éloigné.